

N° 194 /2014/RDA/C19/SAAJP

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION

Le Préfet du Département du Wouri

Soussigné, donne à l'association dénommée FEMMES DU SAHEL, le récépissé de déclaration conformément aux dispositions de la Loi n°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association.

SIEGE : DOUALA- NDOGPASSI

BUREAU EXECUTIF

FONCTION

Présidente
Secrétaire Général
Trésorier
Trésorier Adjoint

NOMS ET PRENOMS

AMAL AMADOU Djaili
INNA Aissatou
BABA HAMADOU
HICHAM Ahmed

PROFESSION

Tech. Sup. Bureautique
Elève
Ingénieur
Agent Commercial

OBJECTIFS

- Promouvoir l'éducation de la femme et de la jeune fille ;
- Initier les femmes aux petits métiers et à une gestion efficace de leurs revenus ;
- Sensibiliser et mener les actions sociales contre la mariage précoce et/ou forcé, et toute forme de violence faite aux femmes ;
- Sensibiliser la population sur la pratique du planning familial ;
- Valoriser les cultures locales, vulgariser la lecture et initier à la littérature écrite.

Toute modification ou changement survenu aux dispositions ci-dessus fera l'objet dans les deux mois qui suivent d'une déclaration au Préfet.

Le présent récépissé qui confère la personnalité juridique à l'association lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit. /-

AMPLIATIONS :

- MINATD/YDE
- GRL/DLA
- DOSSIER
- CHRONO

DOUALA, le 24 FEB 2014



NASERI Paul Béa
Administrateur Civil Principa